

Appropriation intellectuelle?

La défense jalouse de son pré carré est vecteur d'intolérance, à la mesure d'un attachement déraisonnable à sa propre identité.

Plus d'une fois, on a vu jeter à la figure d'un artiste moderne l'accusation d'appropriation intellectuelle. Le terme est limpide: il désigne le fait de s'emparer de la propriété traditionnelle d'autres ethnies sans leur consentement. Cela inclut la musique, la mode vestimentaire, la coiffure, le folklore, l'art culinaire, la danse, la religion d'autrui. Bref, l'ensemble des codes culturels, voire des mœurs, qui ne nous sont pas propres.

Il est déjà fort compliqué de concevoir comment la propriété intellectuelle d'un individu peut être défendue; cela devient impossible lorsqu'il s'agit de pratiques culturelles collectives, venues de la nuit des temps et où les contours des emprunts sont mal définis. Peu importe, il s'agit ici de se poser en victimes

d'un détournement de biens! D'un vol! Quoi qu'il en soit, ces emprunts ne sont pas perçus par leurs propriétaires comme un hommage à leur créativité, ni à leur pouvoir d'inspiration, mais comme un manque de respect. Ils se claquent dans une cristallisation identitaire et tout emprunt devient dès lors un détournement ludique ou un affront.

Dans la guerre actuelle contre l'universalisme, aucune culture n'aurait vocation à dépasser le cercle où elle est née, et la question

s'impose: l'accusation d'appropriation intellectuelle vaut-elle lorsque ces emprunts sont faits par d'autres que par les Occidentaux? Que penser, par exemple, d'Internet, des ordinateurs, de l'anglais, du blue-jean ou des techniques médicales empruntés par les autres à notre culture occidentale? Qui serait assez stupide pour les interdire au-delà de notre propre cercle d'adhérents?

La défense jalouse de son pré carré est vecteur d'intolérance, à la mesure d'un attachement déraisonnable à sa propre identité, et cela gâche la vision de l'être humain qui pourrait se réjouir de ce qui le dépasse et qu'il trouve aussi ailleurs. Mais cette étroite susceptibilité, cette prolifération d'interdits, conduisent à penser que la liberté, c'était hier. ■

bazzile
Explorateur immobilier

Swipez & trouvez votre bien idéal

Celui qui vous correspond vraiment

TÉLÉCHARGEZ L'APP

App Store | Google Play

**GALERIE
BADER**

Achète antiquités

www.galerie-bader.ch

- Meubles anciens suite à un héritage, une succession ou un décès
- Grands miroirs dorés
- Peintures à l'huile du XVII^e au XX^e siècle
- Grands tapis anciens
- Argenterie, couverts en argent, étain, objets en argent (800/925), bijoux et or, également à fondre
- Objets décoratifs chinois, japonais et asiatiques, Bouddha
- Statues en bronze et ivoire
- Armes anciennes du XVII^e au XIX^e siècle (fusils, pistolets, épées, arbalètes antiques), armures
- Antiques trophées de chasse de la vieille Afrique
- Pendules Atmos, montres-bracelets (Omega, Rolex, Jaeger-LeCoultre, Heuer)



D. Bader, 079 769 43 66 – info@galerie-bader.ch

Je me déplace à domicile ou à tout autre endroit.

Payment cash